



**PROJET PEDAGOGIQUE**  
**Accueil de Loisirs Sans Hébergement**  
**VERTEFEUILLE - PERPIGNAN**  
**Maternel**

**Année 2021-2022**  
**Direction :**  
**Mathieu DALADOIRE**  
**Christine TOLLET**  
**Pauline SALVADOR**



**PEP 66 DEL**

10 Rue Paul Séjourné - BP 22 - 66350 TOULOUGES

Tel : 04.68.62.26.20 - Mail : del@adpep66.org

[www.adpep66.org](http://www.adpep66.org)



# SOMMAIRE

**Introduction**

**Situation initiale**

**Présentation de la structure**

**Le PEDT**

**Les objectifs éducatifs**

**L'accueil des enfants en situation de handicap**

**Les objectifs généraux et opérationnels**

**Les moyens pédagogiques et organisationnels**

**Le non négociable**

**Protocole sanitaire**

**Conclusion**



## ADRESSE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
Vertefeuille Maternel (ALSH)

Avenue Villelongue del Monts  
66000 PERPIGNAN

**PROJET PEDAGOGIQUE**

Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
VERTEFEUILLE—PERPIGNAN—Maternel

Année 2021-2022



# Introduction

L'Accueil de loisirs sans hébergement est un lieu de vie en collectivité, qui doit permettre à chaque enfant de passer un moment agréable en s'épanouissant à travers d'activités diverses.

Il est important que l'équipe d'animation qui intervient durant ce temps prenne en considération les attentes et les demandes des enfants, pour privilégier ce lieu comme un lieu de découverte et d'apprentissage de la vie en collectivité.

Ce projet pédagogique va durant toute l'année scolaire, servir à l'équipe d'animation, de base et de repère, pour l'élaboration, l'évolution, et la continuité des projets d'activités qui seront mis en place au fur et à mesure des différents cycles.

Il est essentiel de ne pas oublier que c'est un temps de loisirs pour les enfants, mais que le rôle de l'équipe est de faire passer aux enfants des savoir être et des savoir-faire en fonction des valeurs que nous souhaitons transmettre aux enfants.

## PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

VERTEFEUILLE—PERPIGNAN—Maternel

Année 2021-2022



# Situation initiale

## La situation du centre

L'Accueil de Loisirs maternel « VERTEFEUILLE » se compose de deux bâtiments : le bâtiment principal qui accueille les enfants âgés de 4 et 5 ans et l'autre bâtiment qui se trouve dans les locaux de l'Ecole Vertefeuille maternelle qui accueille les enfants âgés de 2 ans et ½ /3 ans. L'Accueil de Loisirs est situé dans la rue de la Soulane sur la ville de Perpignan.

## La ville

Perpignan compte une population de plus de 123 068 habitants lors du dernier recensement en 2021.

Perpignan est la première commune agricole des Pyrénées-Orientales.

La viticulture occupe les deux tiers de la surface ; maraîchage, arbres fruitiers, production de fleurs occupent le tiers restant.

D'autres activités se sont développées telles que : le transport, la logistique, l'agroalimentaire, le tourisme, les technologies de l'information et de la communication, les énergies renouvelables, la santé et soins de la personne.

# Présentation de la structure

## Le public

Le centre accueille des enfants âgés de 2 ans et ½ et à 5 ans. Des groupes ont été organisés pour une meilleure prise en compte des besoins de chaque enfant : groupe des 2 ans et ½ / 3 ans, des 4 ans et des 5 ans et également pour éviter le brassage des enfants pour lutter contre la COVID 19.

Tous les enfants peuvent être accueillis même l'accueil des enfants en situation de handicap selon les moyens disponibles (voir paragraphe « L'accueil des enfants en situation d'handicaps »). La majorité des enfants sont issus de Perpignan. Il est possible que certains viennent des communes appartenant à la Communauté urbaine Têt Méditerranée.

La capacité d'accueil du centre est de 64 enfants.

## Les locaux

- **Réfectoire maternel**
- **Sur le bâtiment du centre :**
  - Bureau direction
  - Salle des 5 ans
  - Salle d'arts plastiques (salle COVID)
  - Toilettes enfants
  - Toilette adulte
  - Salle des 4 ans
  - Réserve
  - Cuisine
- **Sur l'école maternelle :**
  - Salle des 3 ans
  - 2 Blocs toilettes
  - Salle de motricité
  - 2 dortoirs
  - Cour de récréation

## Les horaires de fonctionnement

L'accueil est assuré les mercredis et les vacances de l'année scolaire (sauf vacances de Noël) et les grandes vacances du 08 juillet au 05 août 2022.

Un accueil parents-enfants est organisé le matin de 7h45 à 9h00 et de 17h00 à 18h15 le soir. Le midi, le temps d'accueil est fixé de 11h30 à 12h15. L'après-midi, l'accueil s'effectue de 13h30 à 14h00.

Les activités débutent de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Lors de l'accueil des parents et enfants, les animateurs complètent une liste de présences par tranche d'âges, sachant que M correspond au matin, R au repas et AM à l'après-midi. Les parents décident de mettre l'enfant à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

## L'équipe encadrante

### Des Mercredis :

- Un directeur BPJEPS « Loisirs Tous Publics »
- Une directrice adjointe BAFA + BPJEPS en cours (adjointe de la maternelle et de la primaire)
- Une animatrice « Loisirs Tous Publics »
- Une animatrice Brevet d'Etat D'Educateur Sportif + UC Direction
- Une animatrice « Sciences de l'Education »
- Une animatrice CAP « Petite Enfance » et BAFA
- 3 animatrices BAFA

### Des Vacances :

- Un directeur BPJEPS « Loisirs Tous Publics »
- Une directrice adjointe BPJEPS « Loisirs Tous Publics » (adjointe de la maternelle et de la primaire)
- Une animatrice Brevet d'Etat D'Educateur Sportif + UC Direction
- Une animatrice CAP « Petite Enfance » et BAFA
- 4/5/6 animatrices embauchées en Contrat d'Engagement Educatif selon les besoins du taux d'encadrement.

Les animateurs de l'accueil de loisirs sont recrutés par l'association ADPEP. Ils peuvent être amenés à effectuer des remplacements sur d'autres structures afin de palier à d'éventuelles absences. Une équipe permanente est constituée toute l'année : ce sont des animateurs en CDI :

- Mercredis : 4 animatrices
- Vacances : 2 animatrices

Cette équipe est complétée d'animatrices en CDD les mercredis pour le périscolaire et d'animatrices en CEE pour l'extrascolaire (vacances).

## Rôle et fonction

### Du directeur :

Il est le garant du projet pédagogique, il assure le lien et la cohérence des actions menées sur l'ALSH, il est le lien entre les différents partenaires, il coordonne les projets de l'équipe d'animation, il organise le temps de travail du directeur adjoint.

### Du directeur-adjoint :

Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique. Il organise l'accueil et le départ des enfants avec le directeur. Il a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires. Il participe à l'élaboration des projets.

### De l'animateur :

Il assure la sécurité physique morale et affective de l'enfant, il a un rôle de référent auprès des enfants, il met en place et assure le suivi de son projet d'activités. Il doit être à l'écoute, se montrer disponible, respecter les règles mises en place et avoir une attitude cohérente et irréprochable envers les enfants et l'équipe d'animation.

De l'assistant sanitaire :

- Il travaille en partenariat avec le directeur.
- Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi sanitaire du séjour.
- Il est responsable de l'infirmier, du suivi sanitaire, des soins, des trousse à pharmacie.
- Il gère les traitements à administrer sous ordonnance médicale fournie par les parents.
- Il connaît les particularités médicales des enfants et en informe les animateurs.
- Il prend les contacts avec les médecins rattachés au centre.
- Il fait de la prévention et informe régulièrement tous les autres membres de l'équipe.
- Il gère les fiches sanitaires de liaison.
- Il gère le cahier d'infirmier.
- Il est le référent en matière de santé auprès des parents.

# Le PEDT

## Le contenu

Ce dispositif émane du Ministre de l'Éducation Nationale, du Ministre de la Jeunesse et des Sports, du Ministre de la Culture et la Communication et du Ministre délégué à la Ville.

Le CEL a pour objectif de mettre en œuvre un projet éducatif conçu par les partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes et à rassembler tous les financements de façon cohérente.

Le CEL concerne les enfants et les adolescents scolarisés à l'école maternelle, à l'école élémentaire, au collège et éventuellement au lycée.

## Les partenaires

- Les services de l'Etat
- La CAF
- Les collectivités territoriales
- Les fédérations d'éducation populaire
- Les associations (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, Fédération des Parents d'Elève de l'Enseignement Public)

## Les Objectifs

Le PEDT s'appuie sur 5 objectifs partagés :

- Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, le mettent en confiance, le valorisent.
- Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement et de réussite en lui donnant la possibilité de découvrir une diversité de pratiques artistiques et culturelles, sportives, scientifiques dans une démarche citoyenne.
- Participer à la construction d'une citoyenneté active notamment par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes.
- Développer les complémentarités éducatives, mettre en commun les compétences et les moyens pour des actions de qualité.
- Développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique : créativité, capacité d'expression, appropriation des nouvelles technologies, développement durable.



# Les objectifs éducatifs

## De la ville de Perpignan

La ville de Perpignan a pour objectifs éducatifs les suivants :

- Faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'action publique
  - Structurer le partenariat éducatif et qualifier les acteurs
- Favoriser l'épanouissement des enfants
  - Favoriser la réussite scolaire
  - Permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie de l'enfant
  - Favoriser la diversité des modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif
- Eduquer à la citoyenneté
  - Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble »
  - Favoriser la participation des enfants et des jeunes
- Valoriser le rôle éducatif des parents
  - Favoriser le dialogue entre professionnels et parents
  - Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles

## De l'ADPEP 66

L'ADPEP 66 souhaite promouvoir au travers de leur projet éducatif :

- La socialisation,
- La solidarité,
- L'éducation à la citoyenneté,
- L'initiative et la créativité,
- L'accession progressive à l'autonomie,
- La recherche d'un équilibre individuel,
- L'ouverture culturelle,
- L'élargissement du champ d'intérêts des enfants,
- L'épanouissement dans la joie du plaisir partagé,
- Le respect de l'environnement,
- L'amitié entre les peuples.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, il est nécessaire de mettre l'accent sur :

- Le respect mutuel et des règles de sécurité,
- La participation de tous aux tâches de la vie quotidienne,
- La prise de responsabilité progressive et compatible avec les possibilités des enfants et la réglementation en vigueur,
- Les initiatives qui conduisent à la solidarité,
- L'apprentissage du respect du cadre de vie et la promotion de la qualité de l'environnement.

# L'accueil des enfants en situation de handicap

La Municipalité et les associations d'Éducation Populaire adhèrent à une Charte de déontologie pour l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans les structures de loisirs. Cette intégration passe par la rencontre avec d'autres enfants « valides » dans le but de faire tomber les barrières dressées par les différences, l'intolérance et la ségrégation dès le plus jeune âge.

Pour cela, l'ADPEP peut faire appel aux associations Mireille Bonnet – Hand'avant66 qui agissent en partenariat pour favoriser un accueil de qualité pour les enfants en situation de handicap dans un lieu d'accueil collectif par le biais d'accompagnement des parents, professionnels et gestionnaires.

Les locaux de la structure ne sont, par contre, pas adaptés à l'accueil de tous les handicaps.

## Finalités :

- Réponse humaine à des besoins particuliers en compensation de désavantages liés à des déficiences d'origine motrice, sensorielle, intellectuelle, psychique ou à une maladie invalidante,
- Contribution à la bonne socialisation d'un enfant en milieu ordinaire,
- Développement chez l'enfant de sa capacité d'autonomie, de communication et d'expression,
- Travail en concertation avec l'équipe pédagogique, la famille et les intervenants d'établissements spécialisés.

L'accueil des enfants en situation de handicap est possible selon les moyens mis à disposition et l'handicap de l'enfant.

Par ailleurs, 4 critères ont été retenus pour mesurer l'intégration de l'enfant en situation d'handicap :

- Une équipe d'animation avertie,
- Un enfant à l'aise au sein de l'équipe pédagogique,
- Une famille satisfaite,
- Une non perturbation des autres enfants fréquentant l'ALSH.

# Les objectifs généraux et opérationnels

## Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant et son développement psychomoteur

### Permettre à l'enfant d'évoluer dans un espace et se l'approprier :

Aménager avec les enfants des lieux de vie, coin dînette, espace conte, coin puzzle, coin dessin. Organiser au début de chaque période de vacances ou de cycle, des petits jeux de découverte de l'accueil de loisirs. Chaque enfant a son porte-manteau, la même place au dortoir, il connaît les animateurs et le directeur, chaque groupe a un nom. Tout ceci afin de permettre à l'enfant d'évoluer dans un environnement connu, de se fixer des repères et de s'approprier l'espace.

### Permettre à l'enfant d'échanger avec ses camarades et les adultes :

C'est à l'équipe d'animation de proposer des temps et des animations qui vont favoriser les échanges et la communication, en petits groupes et en grands groupes, des temps de paroles sont mis en place le matin et l'après-midi afin de favoriser les échanges en grands groupes, il est évident que l'équipe d'animation doit toujours rester à l'écoute des enfants.

### Permettre à l'enfant de découvrir et d'utiliser son corps et son esprit :

Diverses activités et jeux adaptés à la petite enfance seront proposés par l'équipe, le travail sur la motricité se fait tout au long de la journée sous différents aspects :

- Pendant le temps d'accueil : Voir paragraphe « Permettre à l'enfant d'évoluer dans un espace et se l'approprier »
- Pendant le temps d'activités : Sous forme de parcours d'obstacles, jeux fléchés, chasse au trésor, chants, mîmes, relaxation, expression corporelle, activités manuelles ou petits jeux.

Toutes ces activités liées à la motricité globale sont des moyens qui permettent de travailler chez l'enfant :

- Le déplacement : Ex : La marche, la course, contourner et franchir des obstacles, sauter, grimper, ramper etc...
- L'action sur les objets et l'environnement : Ex : Manipuler, trier, grouper, transporter, pousser, tirer, vider, remplir, lancer etc...
- L'orientation : Ex : Trouver son chemin pour aller d'un point à un autre.
- Coordination motrice : Ex : Enchaînements de gestes sur des supports musicaux ou chantés, danses libres, mîmes, expression corporelle, jeux de rythmes (jeux où le langage accompagne le geste).

Un éveil aux 5 sens sera également proposé comme la peinture, la pâtisserie, les jeux musicaux, le modelage, etc ... et des sorties pour permettre à l'enfant d'accroître sa culture.

## Respecter les rythmes de vie

### Favoriser les activités par tranche d'âge et respecter les besoins biologiques de l'enfant

Les enfants sont répartis en 3 groupes : le groupe des 3 ans, des 4 ans et des 5 ans pour respecter le rythme de chacun et pour enrayer le COVID.

L'élaboration des projets d'activités passe par la connaissance de l'enfant.

Le matériel et les jeux proposés aux enfants devront être adaptés.

Lors des sorties pédagogiques, le respect du rythme de vie est pris en compte (sortie à la demi-journée ou avec un pique-nique...).

Les sorties sont préparées et organisées de manière à privilégier la sécurité de tous : fiches sanitaires, listes d'appel, changes, médicaments et ordonnances... Un animateur est désigné « chef de convoi » pour permettre une meilleure organisation, tous les animateurs doivent être responsables et veiller au bon déroulement de celles-ci.

### Prendre en compte chaque temps de vie quotidienne :

- Le déjeuner :

Les régimes alimentaires sont pris en considération. Il existe, en effet, deux régimes alimentaires : classique ou végétarien.

Le repas est pris à 11h30 pour les 3 ans et à 12h30 pour les 4-5 ans dans le réfectoire, les animateurs mangent séparément des enfants pour éviter toute contamination au COVID. C'est un temps d'échange et de convivialité où chacun mange à son rythme. Les enfants sont accompagnés pour goûter les plats mais ne sont, en aucun cas, forcés. Les animateurs vérifient que les enfants aient assez mangé.

L'équipe d'animation amène l'enfant à développer progressivement l'autonomie (en se servant de l'eau tout seul, en débarrassant son verre...).

- Temps d'hygiène :

Il sera proposé aux enfants des passages réguliers aux toilettes tout au long de la journée. Les enfants seront sensibilisés à leur propre hygiène comme le lavage des mains.

- Temps de repos :

**La sieste** : ce temps de repos est proposé aux plus petits (3 ans). Un rituel est mis en place pour favoriser l'endormissement. Un objet personnel peut être amené de la maison (doudou, sucette). Une animatrice est présente dans le dortoir pour permettre aux enfants de se lever de manière échelonnée et pour veiller au bon déroulement de ce temps de repos.

**Le temps calme** : Le groupe des 4 ans fait un temps calme dans la salle polyvalente. Ils se reposent sur des tapis pendant 30 minutes en écoutant un conte, de la musique douce. Un animateur sera présent pendant toute la durée du temps calme. La reprise des activités se fera dans la douceur.

Le groupe des 5 ans fait son temps calme dans sa salle d'activités. Plusieurs choix sont proposés : kamishibai, dessin animé, musique...

Un espace sera également disponible toute la journée afin de permettre aux enfants qui le souhaitent d'avoir un moment de repos.

### **Préserver la sécurité physique, affective et morale de l'enfant**

Il est important de permettre à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisé et sécurisant.

L'animateur se doit d'être à l'écoute, rassurant, vigilant sur les comportements inhabituels d'un ou plusieurs enfants.

L'équipe d'animation se doit de respecter la législation de la DDCS et de la PMI.

### **Favoriser la citoyenneté chez l'enfant**

#### Favoriser l'autonomie :

Permettre à l'enfant lors des activités de créer, de faire seul. Le résultat importe peu, l'important c'est qu'il exploite ses possibilités.

Tous les temps de vie quotidienne favorisent l'autonomie, l'enfant apprend peu à peu à faire des gestes simples du quotidien seul.

#### Permettre à l'enfant de s'exprimer :

L'enfant est libre de s'exprimer tout au long de la journée, il peut exprimer ses envies, ses besoins, ses choix d'activités. Les temps de parole sont des moments de partage, enfants comme adultes s'expriment sur la journée, sur leurs ressentis.

Permettre à l'enfant de faire des choix :

Plusieurs activités sont proposées aux enfants pour permettre de faire des choix. L'enfant n'est pas obligé de participer entièrement à l'activité.

Permettre à l'enfant de grandir et de devenir un citoyen :

La notion de citoyenneté permet à l'enfant d'être acteur, et codécideur des règles de vie qui lui sont appliquées, les règles doivent être simples et souvent travaillées sous forme de jeu de rôle, car l'enfant à cet âge ne peut pas toujours mettre une action sur un verbe, c'est encore abstrait pour lui, il faut expliciter à chaque fois le bienfondé d'une règle. Les règles de vie ne doivent pas faire uniquement référence à des interdictions elles doivent aussi rappeler à l'enfant ce qu'il peut faire (ex : je peux m'amuser, j'aide mon camarade etc.).

Notre action doit toujours se situer dans une démarche d'accompagnement de l'enfant à l'accès à : l'autonomie, la citoyenneté...

# Les moyens pédagogiques et organisationnels

## La journée type

**7h45/9h00** : accueil des enfants par groupe. Différents espaces sont proposés aux enfants : espace dessin, puzzle, contes, dinette. L'enfant évolue dans ces espaces sans obligation de résultat.

**9h15/9h45** : Temps de parole par groupe, présentation de la journée, mise en train (chants, règles de vie...)

**9h45/10h45** : Activités

**10h45/11h15** : Récréation. Les enfants peuvent jouer sur des jeux en dur ou à des jeux proposés par les animateurs.

**11h15/11h45** : Temps de parole, lecture de conte, passage aux toilettes

**11h45/13h00** : Repas pris au réfectoire.

**13h00/13h15** : Passage aux toilettes.

**13h15/15h30** : Sieste pour les petits

**13h15/14h00** : Temps calme pour les moyens et les grands

**13h30/14h00** Accueil pour les enfants qui viennent l'après-midi, ils vont soit en temps calme, soit à la sieste.

**14h00/14h10** : Passage aux toilettes

**14h15/15h45** : Activités

**15h45/16h15** : Récréation

**16h15/16h45** : Goûter, retour sur la journée avec conseil d'enfants et ressenti de chacun

**17h00/18h15** : Accueil des parents.

## Les projets d'animation

### Des mercredis :

La direction et les animateurs ont décidé d'élaborer les plannings d'activités sur des thématiques correspondant au Plan mercredi pour assurer une certaine continuité avec les écoles (périscolaire). Les animateurs construiront des projets d'activités parmi les axes de travail suivants :

- Citoyenneté/Solidarité /Inclusion : projet passerelle, intergénérationnel, sécurité routière, premier secours.
- Sciences développement de la pensée informatique : pensée numérique, éducation aux médias,
- Activités scientifiques, activités culinaires /équilibre alimentaire.
- Education Développement Durable : projet jardin, recyclage,
- Culture : littérature de jeunesse (lire et faire lire), mise en place d'un livre surdimensionné de comptines, les grandes époques, les émotions, participation au projet « Rice in France » en partenariat avec l'UPVD accueil d'étudiants étranger au sein des ALSH Vertefeuille de mai à fin juin.

Exemples de projets d'activités élaborés pour la période du mercredi 08/09 au mercredi 20/10 :

Groupe des 3 ans : « Je soigne ma planète » et « Apprentissage de la vie en collectivité »

Exemples d'activités : création de papier recyclé, de poubelles de tri

Groupe des 4 ans : « La citoyenneté » et « Créations artistiques »

Exemples d'activités : créations artistiques : panneau météorologique, mon arc-en-ciel, lecture de contes et de débats, équilibre alimentaire en éduquant sur les différents fruits et légumes, confection de brochettes de fruits

Groupe des 5 ans : « Du jardin à l'assiette » et « Filles, garçons, sur le chemin de l'égalité »

Exemples d'activités : Citoyenneté « Dessine ton portrait, quand je serai grand, je ferai ou je serai... », préparation d'un goûter équilibré, plantations et entretien du jardin pédagogique, rencontre avec un producteur bio : visite d'une serre à Saint-Estève, découverte des légumes bio et des animaux de la ferme, carré aromatique

**PROJET PEDAGOGIQUE**

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

VERTEFEUILLE—PERPIGNAN—Maternel

Année 2021-2022



## Des vacances scolaires

Concernant les vacances, les animateurs ont le choix de leur thématique pour construire leur projet d'activités :

Exemples de projets d'activités élaborés pour la période des vacances d'Automne 2021 :

- Groupe des 3 ans : « Mon premier Halloween »
- Groupe des 4 ans : « L'automne en fête »
- Groupe des 5 ans : « Ma main est une œuvre d'art » et « Contes et légendes »

Des sorties à la journée avec pique-nique sont organisées une fois par semaine pendant la période des mercredis et la période des vacances si la situation sur la COVID nous le permet et si le temps est favorable. Si ce n'est pas possible, les sorties seront annulées.

A titre d'exemple :

- Le mercredi 06 octobre, les enfants âgés de 3 ans se rendront à l'institut Vigo pour visionner un dessin animé et les enfants âgés de 4 et 5 ans iront visiter une serre biologique à Saint-Estève.
- Le mercredi 13 octobre, tous les enfants se rendront à l'aquarium de Canet-en-Roussillon.
- Pendant les vacances, le mercredi 27 octobre, une sortie est prévue dans une structure gonflable pour sauter, grimper... en toute sécurité. Le mercredi 03 novembre, les enfants se rendront au cinéma le Castillet pour visionner le film d'animation « Mush-mush et le petit monde de la forêt ».

Le centre s'implique sur les différentes actions transversales proposées par la Mairie de Perpignan :

### La fête des droits de l'enfant :

Cette année, cette fête est organisée le mercredi 24 novembre 2021 au Mas Bresson. Des partenaires seront également présents pour animer cette journée : « Il faudra leur dire », « La vue au bout des doigts », « Shindai do » mais aussi l'OCCE, les Francas, le service Hand'avant, l'Unicef.

- Le groupe des 3 ans mettra en exergue le droit à avoir un logement en confectionnant une fresque (maison volante),
- Le groupe des 4 ans mettra en avant le droit d'avoir une identité en fabriquant des colliers « Chenilles » en utilisant des perles avec des lettres mais aussi réaliser une activité manuelle sur le dessin à partir du célèbre conte d'Andersen « La petite fille aux allumettes » (droit à un logement décent),
- Le groupe des 5 ans vont également exploiter le droit au logement en imaginant la ville de leur rêve.

### Spectacles musicaux ou représentations théâtrales et cinéma :

La Mairie de Perpignan permet d'inscrire des groupes d'enfants à des représentations théâtrales ou encore assister à des projections cinématographiques d'Art et d'essai. Par exemple, le mercredi 06 octobre 2021, le groupe des 3 ans assistera à une séance de projection à l'institut Vigo « En promenade ».

### Fête du patrimoine :

Chaque année, la ville de Perpignan fête la journée du patrimoine. Cette année, cet événement sera fêté le mercredi 1er juin 2022. Tous les groupes (3ans, 4ans et 5 ans) proposeront des activités en lien avec le patrimoine culturel de Perpignan. A titre d'exemple, l'année dernière le groupe des 3 ans avaient conçu un écusson catalan en mosaïques, les 4 ans avaient réalisé une maquette du Castillet et représenté le drapeau catalan. Enfin, les 5 ans avaient confectionné une maquette en 3D du Palais des Rois de Majorque.

Une valorisation sera faite par un montage vidéo ou des affiches photos. Selon le contexte sanitaire, il est possible que cet événement se fasse au Couvent des Minimes.

Mini-stages proposés par la Mairie

Pendant les vacances scolaires, la Mairie propose des mini-stages à destination de tous les groupes d'enfants où des intervenants spécialisés mettent à profit leurs connaissances : « Insectes et Nature », Yoga, Danse jazz, Shin dai, multisports : badminton, sports collectifs, orientation, athlétisme, floorball...

Par ailleurs, le centre fait appel aux animateurs pour organiser des grands jeux ou des expositions à la fin de chaque période.

**PROJET PEDAGOGIQUE**

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

VERTEFEUILLE—PERPIGNAN—Maternel

Année 2021-2022



De plus, l'Accueil de loisirs mènera des actions en commun avec l'accueil de loisirs primaire Vertefeuille dans l'objectif de créer une passerelle entre les deux publics (5 ans et 6 ans) et de favoriser la parentalité en invitant par exemple les « Enfants de Lude », association créée en 1996 pour promouvoir le jeu et la pratique du jeu auprès de tous les publics, toutes les générations par le biais d'une ludothèque mobile.

Exemples de projets d'activités menés tout le long de l'année par l'équipe d'animation :

#### Initiation pratiques sportives :

Il a pour but de faire découvrir de nouvelles activités physiques et sportives.

Il a pour objectifs :

- Apprendre des règles communes et les respecter pour que le jeu puisse se dérouler en toute sécurité,
- Amener les enfants à découvrir une pratique nouvelle,
- Participer à un sport collectif,
- Aborder des notions techniques liées à l'activité (passer, tirer, sauter...).

#### Projet parcours de motricité :

Ce projet a pour but de diversifier l'utilisation des parcours de motricité déjà installés dans les écoles.

Il s'agira pour l'enfant :

- D'adapter ses déplacements à différents types d'environnements,
- Etre capable de se déplacer dans des formes d'actions inhabituelles remettant en cause l'équilibre (monter, descendre, sauter, traverser, grimper, glisser, basculer, enjamber, se déplacer à quatre pattes, debout...),
- Inciter les enfants à coopérer et à s'engager dans l'action,
- Utiliser le langage comme point d'appui aux apprentissages.

#### Projet potager et d'embellissement :

Grâce au petit jardin que nous avons sur la structure, les enfants vont pouvoir découvrir le jardinage à travers un potager. Chaque mercredi et pendant les vacances, un groupe d'enfants s'occupera d'entretenir les légumes qui poussent en les arrosant, en enlevant les mauvaises herbes. Ils pourront ainsi suivre l'évolution des légumes (du semis à la récolte).

#### Projet de Séjours accessoires :

- Séjours d'1 à 4 nuits consécutives maximum,
- Prévus obligatoirement dans le projet éducatif et dans le projet pédagogique de la période,
- Organisés dans le cadre réglementaire d'un accueil de loisirs ou d'un accueil de jeunes pour les mêmes mineurs que ceux accueillis habituellement,
- Le directeur de l'accueil de loisirs est le responsable du séjour court, qui est une activité de l'accueil de loisirs,
- N'étant pas soumises aux mêmes exigences de qualification (présence d'un directeur, qualification de l'équipe d'encadrement) qu'un séjour de vacances, ces activités accessoires doivent obligatoirement **se dérouler en France et à proximité de l'accueil principal**, de manière à ce que le directeur puisse se rendre sur les lieux de l'hébergement par ses propres moyens et dans un **délai ne devant pas excéder deux heures**,
- Ces séjours ne sont pas un séjour supplémentaire mais sont déclarés au sein de l'accueil en question en rajoutant une période : « activité accessoire » (au plus tard 2 jours ouvrables **avant** le début du séjour) par téléprocédure,
- Le directeur de l'accueil de loisirs désigne nommément **un responsable du séjour court**,
- L'équipe est composée au **minimum de 2 animateurs** même avec un nombre réduit de participants,
- Le groupe doit disposer de moyens de communication opérationnels,
- Le directeur doit pouvoir être joint à tout moment.



### Les projets répondant aux engagements de la Mairie de Perpignan :

Perpignan a été labellisée "**Perpignan ville amie des enfants**". Elle veut, de ce fait, mettre en exergue les engagements ci-dessous :

Nous allons proposer certains projets et actions sur nos structures qui répondent à ces engagements.

#### **Engagement 1 : Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.**

- Développer des projets passerelles entre ALM et ALP Vertefeuille
- Développer des projets autour de l'alimentation et de l'équilibre alimentaire
- Développer le potager pédagogique de la structure
- Se rendre directement chez les producteurs de légumes et fruits bio
- Exemple : maraicher bio Mas del Hort à Saint-Estève avec la visite d'une serre, la découverte des légumes bio et du carré aromatique et des animaux de la ferme
- Proposer un fruit pour le goûter certains mercredis
- Favoriser les moments privilégiés de relation entre l'enfant et son parent si le COVID nous le permet

#### **Engagement 2 :Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité**

- Développer des partenariats autour de projets spécifiques avec les bibliothèques, la médiathèque, les musées
- Méthodes et outils pédagogiques visant à davantage de mixité
- Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons
- Développement de l'estime de soi
- Sensibiliser les équipes à la problématique de la violence

#### **Engagement 3 : Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire**

- Mise en place de projets d'éducation artistique, culturelle et scientifique
- Projets partagés ALM / Ecole : projets enseignants
- Mise en place du Plan Mercredi

#### **Engagement 4 : Développer, Promouvoir, Valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune**

- Sensibilisation au tri sélectif. Exemple : confection de poubelles de tri, parcours sportif « courses au tri »
- Sensibilisation au cycle de l'eau
- Mise en place d'espaces de paroles. Exemple : lecture de contes et de débats autour de la citoyenneté « Dessine ton portrait »

#### **Engagement 5 : Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde**

- Participation à la journée des droits des enfants

## Evaluations et réunions

Les évaluations concernant les projets d'activités sont réalisées en réunions, on y vérifie les liaisons avec le projet pédagogique, l'écart entre la situation finale voulue, la situation intermédiaire et la situation initiale. On analyse la pertinence des moyens utilisés, tout est noté sur les fiches activités et sur le cahier de réunion.

Suivi particulier pour les animateurs en stage pratique.

Le suivi concernant les enfants ou le groupe d'enfants se fait également à chaque réunion.

### Fréquence des réunions :

Deux réunions de préparation, une réunion par semaine pendant les vacances, une réunion bilan après chaque cycle pour les vacances.

Deux réunions par cycle pour les mercredis.

### Outils :

Fiches activités/grilles d'évaluations.

# Le non négociable

**Il s'agit de règles qui ne peuvent être discutées.**

Le respect de ces règles permet un fonctionnement cohérent de la structure accueillant les enfants, soit :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Aucune consommation de cigarettes ou de tout produit illicite,
- Aucune violence physique ni verbale ne sera tolérée,
- L'engagement au respect des règles de la Jeunesse et des Sports,
- Respect des horaires de travail,
- Aucune décision personnelle d'animateurs sur le fonctionnement du centre ou le renvoi d'un enfant ne pourra être prise sans aucune consultation avec la direction,
- Assister aux réunions et au rangement du centre.

# Protocole sanitaire pour lutter contre la Covid

## Sur le réfectoire maternel

Les repas sont pris dans le réfectoire. Les enfants seront positionnés par groupe autour des tables : groupe des 3 ans (ouistitis), groupe des 4 ans (poissons) et groupe des 5 ans (dragons).

Les repas seront servis directement à table par les agents de restauration pour éviter que les enfants ne se déplacent. Un animateur, muni d'un gant ou après lavage de mains, servira de l'eau et du pain à tous les enfants.

Le groupe des ouistitis entreront par la porte donnant sur l'extérieur et ressortiront au même endroit pour éviter de passer par le bâtiment du centre et rejoindront le bâtiment de l'école.

Les enfants des poissons et dragons se rendront à la cantine côté porte de devant et ressortiront par le même endroit pour réintégrer le bâtiment du centre. Pas de brassage entre le groupe des ouistitis et le groupe des poissons/dragons.

Après chaque service, les tables seront désinfectées par les agents.

## Sur le bâtiment du centre

- **Bureau de direction**

Les parents ne pourront pas rentrer dans les bâtiments du centre, seulement en extérieur. Si un règlement est nécessaire ou une prise d'informations, les parents pourront rentrer dans le bureau à condition d'être masqués.

- **Salle des 5 ans**

La salle des dragons accueillera seulement les enfants âgés de 5 ans.

- **Salle d'arts plastiques**

La salle d'arts plastiques accueillera seulement un enfant présentant les symptômes de la COVID 19.

- **Salle des 4 ans**

La salle des poissons accueillera seulement les enfants âgés de 4 ans.

- **Toilettes enfants**

Les toilettes enfants situés dans le bâtiment du centre sont seulement destinés aux enfants âgés de 5 ans.

- **Toilette adulte**

## Sur l'école maternelle

- **Salle des 3 ans**

Seuls les enfants âgés de 3 ans se rendront dans la salle des 3 ans. Les parents ne sont pas autorisés à rentrer à l'intérieur des locaux de l'école maternelle. Ils doivent passer par la cour extérieure et faire le tour pour se rendre à la porte donnant accès à la salle des 3 ans.

- **2 Blocs toilettes enfants**

**1<sup>er</sup> bloc situé à droite de l'entrée principale** : seuls les enfants âgés de 4 ans (poissons) pourront se rendre dans ces toilettes.

**2<sup>ème</sup> bloc situé en face du dortoir** : seuls les enfants âgés de 3 ans (ouistitis) pourront se rendre dans ces toilettes.

- **Salle de motricité**

La salle de motricité sera utilisée en alternance selon les activités des groupes. Le matériel utilisé sera désinfecté après chaque utilisation.

- **Dortoir**

Le dortoir est seulement destiné aux enfants âgés de 3 ans.

- **2 cours**

Cour donnant sur la salle des 3 ans : destinée seulement aux enfants âgés de 3 ans.

La grande cour est destinée aux enfants âgés de 4 et 5 ans. Pour éviter le brassage des 2 tranches d'âge, les récréations seront en décalage. Le mobilier urbain reste utilisable. Il sera désinfecté après chaque passage de groupe.

## Horaires de fonctionnement et différentes formules d'accueil

Les temps d'accueil restent inchangés avec des demi-journée / demi-journée repas / journée avec ou sans repas.  
Temps d'accueil : 7h45 à 9h00 / 11h30 à 12h15 / 13h30 à 14h00 / 17h00 à 18h15.

Deux cheminements seront mis en place :

### Pour les parents amenant les 3 ans :

Ils passeront directement par la cour de récréation et rejoindront la salle de garderie située à l'arrière de l'école avec l'obligation de porter un masque. L'animatrice récupérera l'enfant et ses affaires. Les parents ont interdiction de rentrer.

### Pour les parents amenant les 4 ans et les 5 ans :

Ils se dirigeront comme d'habitude sur le centre sans y rentrer :

Les parents amenant les 4 ans passeront par la terrasse donnant accès à la salle des 4 ans par la baie vitrée. L'animatrice récupérera l'enfant et ses affaires sans y rentrer.

Les parents amenant les 5 ans passeront par la terrasse donnant accès à la salle des 5 ans par la porte-fenêtre. L'animatrice récupérera l'enfant et ses affaires sans y rentrer.

Par ailleurs, quand les parents viendront récupérer leurs enfants, ils devront signer la feuille d'émergence. Du gel hydro alcoolique sera à disposition pour se désinfecter les mains.

## Différents temps éducatifs/journée type et explication de chacun des temps.

Les différents temps éducatifs restent inchangés :

**7h45/9h00** : accueil des enfants par groupe. Dès qu'un enfant est réceptionné, il ira se laver les mains et s'installera sur une chaise pour faire un dessin, un coloriage. L'utilisation des puzzles, des scoubidou... est possible à condition qu'ils soient utilisés par des enfants de même groupe.

**9h00/9h30** : Temps de parole en grand groupe, présentation de la journée, mise en train (chants, règles de vie...)

**9h30/10h30** : Activités

**10h30/11h30** : Récréation

**11h30/12h30** : Temps d'accueil

**12h00-13h00** Repas. Un passage aux toilettes sera toujours réalisé avec lavage des mains avant et après la cantine.

**13h00/13h15** : Passage aux toilettes

**13h15/15h30** : Sieste pour les petits

**13h15/14h00** : Temps calme pour les moyens/ les grands

**13h30/14h00** Accueil pour les enfants qui viennent l'après-midi, ils vont directement soit en temps calme, soit à la sieste pour les 3 ans.

**14h00/14h10** : Passage aux toilettes.

**14h15/15h30** : Activités

**15h30/16h00** : Récréation

**16h00/16h30** : Goûter, retour sur la journée avec conseil d'enfants et bâton d'émotions. Les goûters sont servis par les animateurs. Ces derniers utilisent un gant pour servir les enfants.

**17h00/18h15** : Accueil des parents.

Des temps d'animation vont être mis en place en respectant les gestes barrières et les consignes données face à cette situation exceptionnelle.

Pour toutes activités et jeux, il est possible d'utiliser le même matériel au sein du même groupe.

Si le matériel utilisé doit être prêté à un autre groupe, celui-ci sera désinfecté.

## Port du masque par les enfants et les équipes d'animation

Les enfants d'âge maternel n'ont pas l'obligation de porter un masque.

Pour l'équipe d'animation, les masques grand public sont fournis par la direction soit un par temps d'accueil. Il est obligatoire et sera porté par l'ensemble du personnel d'animation au contact du public enfant et pendant la circulation au sein des locaux de l'école.

Tous les professionnels devront se laver les mains régulièrement.

Le gel hydro-alcoolique et le savon liquide sera fourni ainsi que des gants à usage unique pour effectuer les soins sanitaires ou autres (une paire de gants = une action).

Les animateurs rappelleront et feront appliquer aux enfants les gestes barrières. Le lavage des mains devra être effectué avant et après chaque activité, passage aux toilettes, repas... (voir paragraphe ci-dessous).

### Les gestes à adopter

Les gestes barrières rappelés dans le référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde.

- Se laver les mains régulièrement
- Eternuer et tousser dans le pli de son bras
- Mettre son mouchoir dans la poubelle et se laver les mains
- Eviter les embrassades et garder 1 mètre de distance minimum

Le lavage des mains doit être réalisé sous le contrôle d'un adulte : à l'arrivée, avant de rentrer dans une salle, avant et après chaque repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, autant que besoin, après avoir manipulé des objets possiblement contaminés.

Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut de ne disposer de points d'eau en nombre suffisant, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle d'un animateur.

### Procédure de gestion d'un cas suspect

En cas de symptômes avec ou sans fièvre chez un enfant :

Les symptômes : toux, éternuement, essoufflements, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...

Conduites à tenir : se référer au directeur de l'ALSH + isolement dans une salle prévue à cet effet : salle d'Arts plastiques + port du masque à l'enfant + prise de température par l'assistant sanitaire. Les parents seront avertis afin de venir récupérer leur enfant.

### Les locaux

Les locaux devront être aérés de façon régulière (chaque demi-journée pendant 15 minutes) et désinfectés après chaque utilisation.

Les portes devront rester ouvertes au maximum pour éviter les contacts avec les points de contact (poignées de porte). Il est de la responsabilité de l'animateur de nettoyer les points de contact (interrupteur, robinet, poignée de porte...) avec des lingettes désinfectantes que l'association mettra à disposition.

Les agents effectueront le nettoyage et la désinfection des locaux de 17h00 à 20h30. Les points de contact et toilettes seront désinfectés.

# Conclusion

Tout animateur en intervenant sur l'accueil de loisirs a le devoir de prendre connaissance du projet pédagogique de la structure. Il doit pouvoir informer les familles qui le souhaitent, du contenu du projet.

La direction comme les animateurs sont garants du projet.

Les familles qui inscrivent leurs enfants à l'ALSH Vertefeuille ont la possibilité de consulter à tout moment le projet pédagogique.

Ce projet est valable durant toutes les périodes de vacances de l'année scolaire ainsi que les mercredis. Il peut être modifiable et amélioré selon les besoins.